

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Etape 1 – Accéder au GNAU



Les mairies demeurent les guichets uniques pour le dépôt des demandes papier d'autorisations d'urbanisme. Le Maire de la commune est le signataire de l'arrêté d'acceptation ou de refus des travaux.

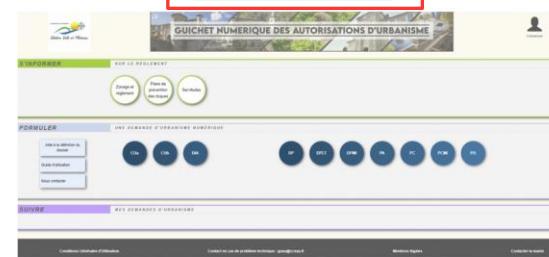
Formulaires de demande

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer gratuitement, via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) votre demande d'urbanisme directement sur internet. Les dossiers de certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, d'aménager ou de démolir peuvent ainsi être déposés en ligne 7j/7, 24h/24. Cette plateforme est le seul canal de dépôt dématérialisé. Un dossier envoyé par mail, par un formulaire de contact ou encore par une clé USB ne sera pas recevable.

Les demandes de pièces, modifications de délai passeront par cette plateforme si le dossier a été déposé de manière dématérialisée.

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse gnau@ccsvp.fr ou via le formulaire Contact Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Plateforme de dépôt dématérialisée



INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Etape 2 – Créer un compte et se connecter

L'icône pour se connecter se situe en haut à droite de la page web

The screenshot shows the GNAU petitioning interface. At the top left is the logo of the Communauté de Communes Sèdebre Vals et Plateaux. Below it, under the heading "S'INFORMER SUR LE RÈGLEMENT", are three circular buttons: "Zonage et règlement", "Plans de prévention des risques", and "Servitudes". Under the heading "FORMULER UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE", there are two columns of circular buttons: the first column contains "CUa", "CUB", and "DIA"; the second column contains "DPA", "DPC", "PA", "PC", "PCMI", and "PD". At the bottom left is the "SUIVRE MES DEMANDES D'URBANISME" section.

A central modal window titled "Me connecter à mon compte" is displayed. It contains fields for "Email" and "Mot de passe", a link for "Mot de passe oublié?", and a "Connexion" button. Below these, there is a "S'identifier avec FranceConnect" button with a QR code and a link "Qu'est-ce que FranceConnect ?". To the right of the modal, a blue rectangular button says "Pas encore de compte ?". An orange arrow points from this button to the text "Pour créer un compte ou utiliser FranceConnect" located on the right side of the interface. In the top right corner of the main page, there is an orange-outlined circular icon with a person silhouette and the word "Connexion".

Pour créer un compte ou utiliser FranceConnect

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

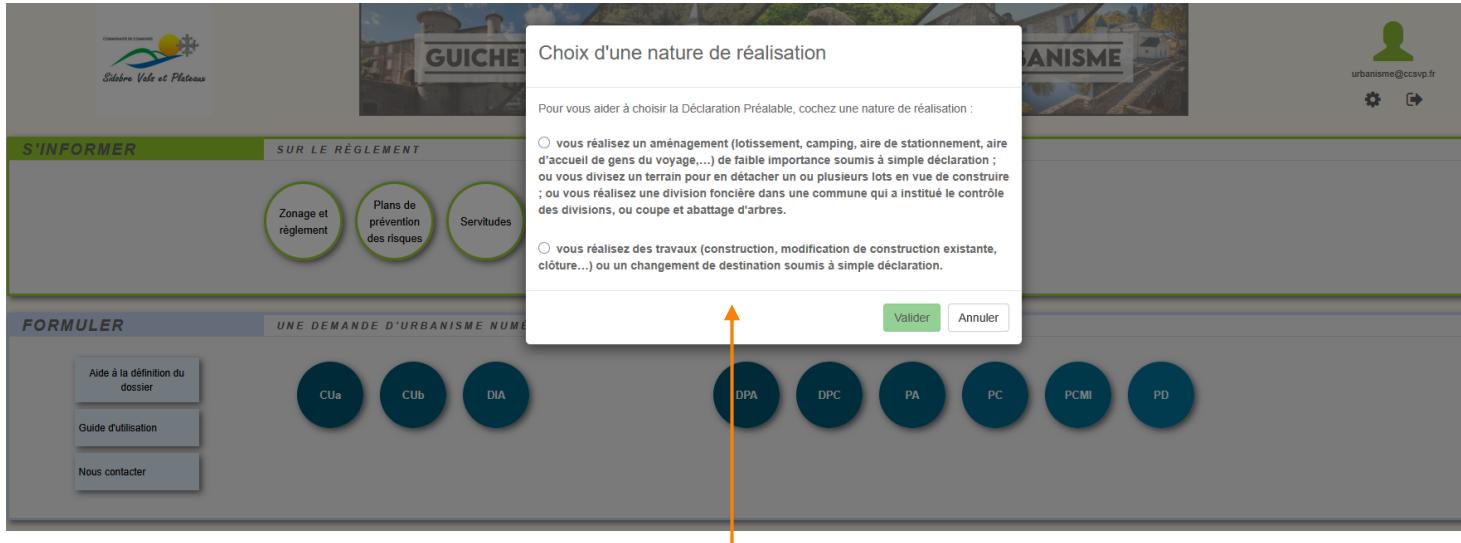
Etape 3 – Sélectionner le type de dossier à déposer

The screenshot shows the 'FORMULER' (Formulate) step of the digital permit application process. At the top, there are sections for 'S'INFORMER' (Information) and 'SUR LE RÈGLEMENT' (On the Regulation), each with three circular icons: 'Zonage et règlement', 'Plans de prévention des risques', and 'Servitudes'. Below this is the main 'FORMULER' section, which is highlighted with a red border. It contains a sub-header 'UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE' and several buttons: 'Aide à la définition du dossier' (with an orange arrow pointing to it from the left), 'Guide d'utilisation', and 'Nous contacter'. To the right of these buttons are seven circular icons labeled 'CUa', 'CUb', 'DIA', 'DPA', 'DPC', 'PA', 'PC', 'PCMI', and 'PD'. At the bottom, the 'SUIVRE' (Follow) section shows a status message: 'Carte non disponible l'adresse indiquée pour le projet ne figure pas dans la Base Adresse Nationale (BAN)' and 'Votre demande est en cours de saisie.' (Your application is being entered).

Le bouton « Aide à la définition du dossier » renvoi vers le site « Service Public »

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Etape 3 – Sélectionner le type de dossier à déposer



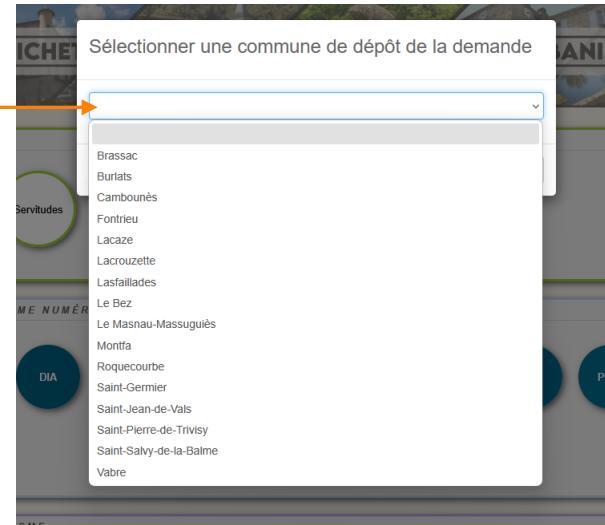
Un filtre supplémentaire a été créé pour la sélection des DP : que l'on clique sur « DPA » ou « DPC » la fenêtre s'ouvre.

En fonction de la case cochée, GNAU redirige vers le bon formulaire

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Etape 4 – Sélectionner la commune

Le menu déroulant permet de sélectionner la commune du projet



INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Etape 5 – Saisie du dossier

Le pétitionnaire peut à présent compléter les pages du Cerfa

Pour changer de page du Cerfa

The screenshot shows the 'SYNTHESE' (Summary) and 'FORMULER' (Fill in) sections of the application. The 'FORMULER' section displays a Cerfa form for a 'Déclaration Préalable Construction' (Preliminary Declaration for Construction) at 'Brassac'. The left sidebar lists document attachments: 'Reçusse de dépôt', 'Déclaration Préalable Construction', 'Pièces à joindre', and 'Notice d'information'. An orange arrow points to the page navigation controls ('4 sur 20') in the sidebar. The right side contains fields for personal information (Nom: URBANISME, Prénom: cc; Date de naissance: 01/01/9999), location (Commune: CASTRES, Département: 81, Pays: France), and company details (N° SIRET, Type de société: SA, SCI...). To the right are circular buttons for various actions: IMPORTER LE DOSSIER, EXPORTER LE DOSSIER, VÉRIFIER MA SAISIE, SAUVEGARDER, TRANSMETTRE MA DEMANDE, and RETOUR.

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Etape 5 – Saisie du dossier

En bas de la même page :

Apparaissent toutes les pièces obligatoires pour le type de dossier choisi

Ce bouton permet d'ajouter toutes les pièces « non obligatoires »

Encart pour joindre les pièces du dossier

JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES : AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS

AJOUTER UNE AUTRE PIÈCE

Formats de fichier acceptés : PNG, JPG, JPEG, PDF, GIF, SVG, TXT
Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" :
Taille maximale : 10000 Ko.
Au delà, le fichier ajouté fera l'objet d'une compression automatique.

DPC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]

Ce bouton permet d'ajouter la pièce correspondante à la DPC1

Ajouter

SAISIR AUTRE(S) DEMANDEUR(S)

AJOUTER UN AUTRE DEMANDEUR

AJOUTER UN PARTAGE

Il n'y a aucun codemandeur

IMPORTER LE DOSSIER

EXPORTER LE DOSSIER

VÉRIFIER MA SAISIE

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE MA DEMANDE

RETOUR

Conditions Générales d'Utilisation

Contact en cas de problème technique : gnau@ccsvp.fr

Mentions légales

Contacter la mair

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Etape 5 – Saisie du dossier

En bas de la même page :

En cliquant sur « Ajouter une autre pièce »

The screenshot shows the 'JOINDRE' (Attach) section where a blue button labeled 'AJOUTER UNE AUTRE PIÈCE' is highlighted with an orange circle and arrow. Below it, the 'SAISIR' (Enter) section shows two other buttons: 'AJOUTER UN AUTRE DEMANDEUR' and 'AJOUTER UN PARTAGE'. A large modal window titled 'Sélectionner les pièces complémentaires à ajouter' (Select complementary documents to add) is open. It contains a search bar and a list of checkboxes for various document types, each with a detailed description in French. The first item, 'DPC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a] du code de l'urbanisme', has a checked checkbox.

Sélectionner les pièces complémentaires à ajouter

Recherche...

Pièces complémentaires (selon les caractéristiques du projet)

DPC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a] du code de l'urbanisme

DPC2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b] du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)

DPC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b] du code de l'urbanisme]

DPC4. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a] du code de l'urbanisme]

DPC5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36 c] du code de l'urbanisme]. À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.

DPC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c] du code de l'urbanisme]

DPC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d] du code de l'urbanisme]

DPC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d] du code de l'urbanisme]

DPC8-1. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151- 29-1, L. 152-5, L. 152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]

DPC11. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]

DPC11-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]

DPC11-1-1. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a] du code de l'urbanisme]

DPC11-1-2. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b] du code de l'urbanisme]

DPC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c] du code de l'urbanisme]

DPC12. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h] du code de l'urbanisme]

DPC12-1. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]

DPC12-2. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2^e

Conditions Générales d'Utilisation

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Etape 5 – Saisie du dossier

La pièce sélectionnée apparaît.

JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES : AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS

AJOUTER UNE AUTRE PIÈCE

DPC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a] du code de l'urbanisme

DPC2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b] du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)

Formats de fichier acceptés : PNG, JPG, JPEG, PDF, GIF, SVG, TXT
Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" :
Taille maximale : 10000 Ko.
Au delà, le fichier ajouté fera l'objet d'une compression automatique.

Ajouter

Il est alors possible de joindre le fichier avec « Ajouter »

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Etape 5 – Saisie du dossier – Ajouter un codemandeur ou « partager » le dossier

En bas de la même page :

The screenshot shows two stacked pages of a web application. The top page is titled 'JOINDRE' and has a sub-header 'LES PIÈCES JUSTIFICATIVES : AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS'. It features a blue circular button 'AJOUTER UNE AUTRE PIÈCE' on the left, a large central input field containing the text 'DPC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]', and a blue bar at the bottom right with buttons 'Ajouter' and 'IMPORTE LE DOSSIER'. The bottom page is titled 'SAISIR' and has a sub-header 'AUTRE(S) DEMANDEUR(S)'. It shows a message 'Il n'y a aucun codemandeur' and two blue circular buttons: 'AJOUTER UN AUTRE DEMANDEUR' and 'AJOUTER UN PARTAGE'. To the right of these buttons is a vertical column of buttons: 'VÉRIFIER MA SAISIE', 'SAUVEGARDER', 'TRANSMETTRE MA DEMANDE', and 'RETOUR'. At the very bottom of the page are links for 'Conditions Générales d'Utilisation', 'Contact en cas de problème technique : gnau@ccsvp.fr', 'Mentions légales', and 'Contacter la mair'.

ajouter un co-demandeur

« Partager » le dossier permet à quelqu'un d'autre d'accéder au dossier ; mais il ne sera pas co-titulaire de l'autorisation (par exemple un architecte, un maître d'œuvre...)

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Zoom sur les boutons toujours disponibles à droite de la page



IMPORTER LE DOSSIER

Permet d'importer le Cerfa déjà complété au format PDF, ainsi que toutes les pièces jointes



EXPORTER LE DOSSIER

Permet de sauvegarder une copie du dossier ainsi que toutes les pièces sur son ordinateur



VÉRIFIER MA SAISIE

Déclenche une analyse automatique du dossier et indique s'il manque des informations / fichiers



SAUVEGARDER

Permet de sauvegarder un dossier pour un envoi ultérieur. (Statut « Brouillon »).

⚠ Ce bouton n'envoie pas la demande à la mairie !



TRANSMETTRE MA DEMANDE

Envie la demande à la mairie → Génère automatiquement un Accusé d'Envoi Electronique (AEE)



RETOUR

Permet de revenir à la page d'accueil GNAU

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Bouton « Vérifier ma saisie »

The screenshot shows a web-based application for checking administrative entries. At the top, there are buttons for 'ACTUALISER LES ERREURS' (Update errors) and 'FERMER LA VÉRIFICATION' (Close verification). Below these are navigation controls for a page numbered 11 sur 20.

Erreurs à corriger: 2 items listed:

- La pièce DPC2 n'a pas de document attaché. (PJ2)
- Aucun fichier joint. Pièce obligatoire : un plan de situation. (P5a)

Pièce(s) à fournir: 0 items listed. Status: Pas d'erreur à corriger. Note: En attente de confirmation par le service instructeur.

Information(s) à vérifier: 4 items listed (highlighted by a red box):

- Localisation du terrain : pas de numéro dans l'adresse. (T2a)
- Paragraphe 5 : aucune information pour l'application d'une législation connexe. (X1b)
- Paragraphe 4.2 : indiquez le nombre total de logements créés. (I1a)
- Paragraphe 5 : aucune indication concernant la participation pour voirie et réseaux. (V1d)

At the bottom, there is a note: 'FICATIVES : AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS'.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

Ajusté à la page



INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Bouton « Transmettre ma demande »

The screenshot illustrates the petitioning process on the GNAU interface. It consists of two main panels connected by an orange arrow.

Left Panel: Finalisation de la demande

- Header:** STATUT : Votre demande est en cours de saisie.
- Text area:** Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de l'instructeur en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme.
- Checkboxes:** J'ai bien lu les conditions générales d'utilisation (obligatoire)
- Buttons:** Valider (green), Annuler (grey).
- Section: Indiquez si votre projet :**
 - porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui Non
 - porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui Non
 - fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui Non
 - porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement Oui Non
- Text:** – relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui Non
- Text:** – déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui Non
- Text:** Précisez laquelle :
- Text:** – est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui Non
- Text:** – relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation Oui Non

① Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Section: Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

- Informations complémentaires**
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique
- si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

Right Panel: Demande finalisée

Votre demande est finalisée, vous recevrez bientôt un accusé d'enregistrement électronique (AEE). Pensez à surveiller les messages dans le dossier SPAM de votre boîte mail.

Buttons: OK (green), IMPORTER LE DOSSIER, EXPORTER LE DOSSIER, SAUVEGARDER, TRANSMETTRE MA DEMANDE, RETOUR.

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

1^{er} Mail « Accusé d'enregistrement électronique »

Reçu dès que la demande a été transmise à la mairie

Accusé d'enregistrement électronique de votre demande n°1669.

N
noreply@operis.fr
À urbanisme@ccsvp.fr

Répondre Répondre à tous Transférer ...
mar. 23/09/2025 14:15

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de l'enregistrement de votre demande numérique numéro 1669 du 23/09/2025.

L'administration compétente dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour vous adresser un accusé de réception électronique, à l'adresse électronique que vous avez indiquée à cet effet. Cet accusé de réception vous indiquera : le numéro définitif du dossier, les coordonnées du service instructeur et les prochaines étapes de la procédure.

Cet accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépendent notamment de l'examen à venir des pièces fournies ou à fournir.

Si l'instruction de votre dossier nécessite des informations complémentaires, le service instructeur compétent vous contactera et vous indiquera la liste et le délai imparti pour les fournir.

Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour.

Cordialement,

La commune de Brassac.

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

2^{ème} mail de suivi : Mail « Accusé de Réception Electronique »

A présent, le dossier dispose d'un numéro au format « DP 081 000 25 00000 »

Accusé de réception électronique de votre demande numéro 1674.

N noreply@operis.fr
À urbanisme@ccsvp.fr

[Répondre](#) [Répondre à tous](#) [Transférer](#) [...](#)

mar. 23/09/2025 14:39

Madame, Monsieur,

Vous avez saisi par voie électronique une Déclaration préalable - Installations et aménagements non soumis à permis d'aménager sur la commune de OperisVille le 23/09/2025. Cette demande est désormais référencée sous le numéro DP 099999 25 00013 et reçue en mairie le 23/09/2025.

Le présent accusé de réception (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre saisine par l'administration compétente et vous informe des prochaines étapes de la procédure. Cela ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépend notamment des pièces à fournir. Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent par téléphone au ou par messagerie électronique à urbanisme@ccsvp.fr.

Le délai d'instruction de votre dossier est de 1 mois à compter de la date de réception par la collectivité et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

Toutefois, dans le mois qui suit la réception de votre dossier, l'administration peut vous écrire :

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...).
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.

Si vous n'avez rien reçu à la fin de ce premier mois, le délai de 1 mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de 1 mois, vous pourrez commencer les travaux* après avoir :

- adressé au maire une déclaration d'ouverture de chantier (via votre portail citoyen).
- affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la réception de celui-ci.
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site internet urbanisme du gouvernement, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux).

Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

*\!\\ Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour.

Cordialement.

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

L'ensemble des dossiers déposés par un demandeur sont recensés dans l'encadré violet « SUIVRE »

The screenshot displays the GNAU interface with several sections:

- Header:** Logo "Sobre, Vaste et Plateau", "GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME", and contact information "urbanisme@ccavp.fr".
- S'INFORMER (Information):** Sub-sections include "Zonage et règlement", "Plans de prévention des risques", and "Servitudes".
- FORMULER (Formulate):** Sub-sections include "Aide à la définition du dossier", "Guide d'utilisation", and "Nous contacter". Buttons for "CUa", "CUb", "DIA", "DPA", "DPC", "PA", "PC", "PCMI", and "PD" are shown.
- SUIVRE (Follow):** This section is highlighted with an orange border. It shows a map of Operisville with a red location marker at "Bombequaise" and route numbers D55 and D53. A message states: "Votre dossier est en cours d'instruction par le centre instructeur de la commune." Below the map, a summary of the application status is provided.
- MES DEMANDES D'URBANISME (My Urbanism Applications):** Shows a map of Operisville with a red location marker at "Community de communes". A message states: "Votre demande est finalisée." Below the map, a summary of the application status is provided.

An orange arrow points to the "SUIVRE" section.

Detailed description of the Follow section (SUIVRE):

Votre dossier est en cours d'instruction par le centre instructeur de la commune.
Le centre instructeur de la mairie doit vous notifier une décision avant la fin de l'été 2025.

Detailed description of the My Applications section (MES DEMANDES D'URBANISME):

Votre demande est finalisée
Vous allez recevoir un courriel confirmant la réception de votre demande par le centre instructeur de la commune.

Déclaration Préalable Aménagement par URBANISME CC
54 route du lignon 81260 Operisville
Détachement d'un lot de terrain à bâtir
Demande n°1674, créée le 23/09/2025 14:32

Buttons: Consulter (Consult), Historique (History).

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Demander l'annulation de la demande en cours d'instruction

Après être entré dans le dossier, cliquer sur « Demandes à l'instructeur » en bas à droite de la page

FORMULER DPA - DECLARATION PRÉALABLE AMÉNAGEMENT À OPERISVILLE

4 sur 15

Récépissé de dépôt

Déclaration Préalable Aménagement

Pièces à joindre

Notice d'information

1 Identité du déclarant*

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidialement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom : URBANISME Prénom : cc

Date et lieu de naissance : Date : 0 1 / 0 1 / 1 9 9 9

Commune : CASTRES

Département : 0 8 1 Pays : France

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom : Prénom :

2 Coordonnées du déclarant

Demandeur à la Commune de mon dossier

→ le retrait de mon dossier

Fermer

Demandeur à la Commune de mon dossier

Retour à la sélection d'action

Demandeur le retrait de mon dossier

⚠ Vous allez demander le retrait de votre dossier. Cette action est irréversible.

Joindre un fichier complémentaire

Aucun fichier importé

Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de la commune en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme.

Confirmer ma demande de retrait

Fermer

EXPORTER LE DOSSIER

DEMANDES À L'INSTRUCTEUR

Echec avec l'instructeur de mon dossier

RETOUR

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Suivre l'état d'avancement de sa demande

*Le dossier a été déclaré **incomplet** par le service instructeur*

Un mail notifie le pétitionnaire de l'état « incomplet » de son dossier et lui demande de se rendre sur la plateforme pour récupérer le courrier « officiel » et faire les modifications requises

DPA

Route du lignon
Communauté de Communes

OPERISVILLE

Votre dossier est incomplet, veuillez consulter la liste des pièces manquantes dans l'historique du dossier.
Le centre instructeur de la commune attend vos pièces manquantes avant le 24/12/2025.

DP 099999 25 00013
Déclaration Préalable Aménagement par URBANISME CC
54 route du lignon 81260 OperisVille
Détachement d'un lot de terrain à bâtir
Demande n°1674, créée le 23/09/2025 14:32

Modifier
Historique
Documents

Le bouton « **Documents** » permet de télécharger les courriers adressés par le service instructeur

*Le bouton « **Modifier** » permet de revenir sur le dossier pour :*

- Effectuer les modifications demandées sur le Cerfa
- Transmettre les pièces complémentaires

Documents transmis par la collectivité

Liste des documents disponibles :

courrier_premiermois_1_1.pdf

Fermer

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Suivre l'état d'avancement de sa demande

Le dossier a été déclaré **incomplet** par le service instructeur

Une fois entré dans le dossier, le pétitionnaire modifie le Cerfa et ajoute les pièces complémentaires

DPA4. Un plan des façades et des toitures
CU1_1.pdf

Télécharger le fichier

DPA9. Un plan sommaire des lieux indiquant, le cas échéant, les bâtiments de toute nature existant sur le terrain [Art. R. 441-10 b] du code de "l'urbanisme"
CU1_1.pdf

Remplacer le fichier
Télécharger le fichier

Détacher le fichier
Télécharger le fichier

Ajouter

DPA10. Un croquis et un plan coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées [Art. R. 441-10 c] du code de "l'urbanisme"
CU1_1.pdf

Télécharger le fichier

EXPORTER LE DOSSIER
SAUVEGARDER
TRANSMETTRE MA DEMANDE
Demande à l'instructeur
RETOUR

SAISIR AUTRE(S) DEMANDEUR(S)

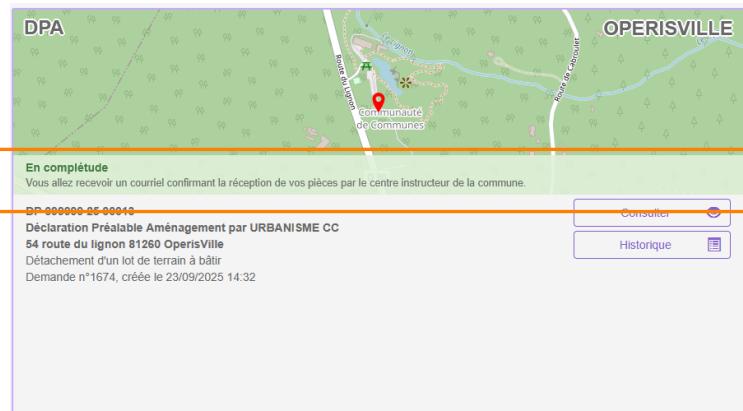
AJOUTER UN PARTAGE

Il n'y a aucun codemandeur

Je transmets ma demande à la commune. Je ne pourrai plus la modifier.

Lorsque les modifications sont effectuées, **il faut cliquer une nouvelle fois sur « Transmettre ma demande »**

En conséquence, l'état du dossier est mis à jour sur la plateforme



INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Aller récupérer l'arrêté et les avis associés

Un mail notifie le pétitionnaire que la décision sur son dossier a été prise, et qu'il doit se rendre sur la plateforme pour récupérer l'arrêté et les avis associés.

DPA

Votre dossier est accordé. (Favorable)
Vous êtes invités à transmettre la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

DP 099999 25 00013
Déclaration Préalable Aménagement par URBANISME CC
54 route du lignon 81260 OperisVille
Détachement d'un lot de terrain à bâtir
Demande n°1674, créée le 23/09/2025 14:32

Consulter
Historique
DAACT
MODIFICATIF
Documents

Le bouton « Documents » permet de télécharger les documents transmis avec la décision.

Documents transmis par la collectivité

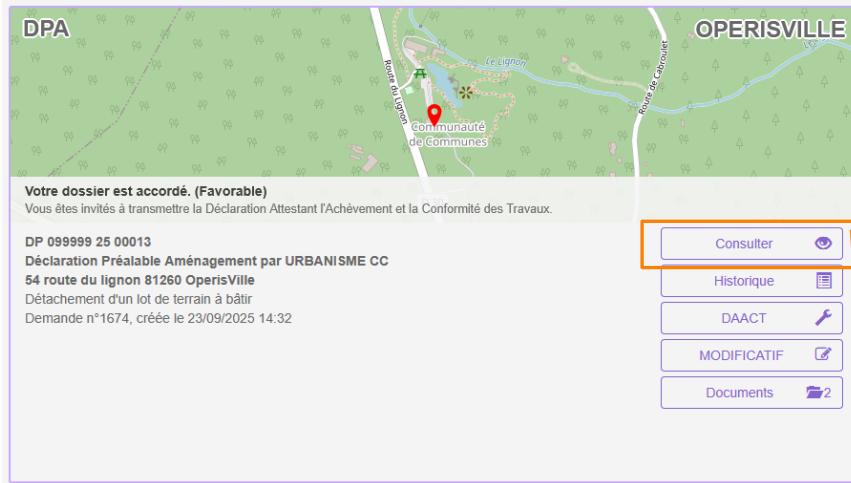
Liste des documents disponibles :

	arrete_decision_1_1.pdf	
	avis_document_1_1.pdf	

Fermer

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Demander l'annulation de l'autorisation après décision Ou demander la prorogation de l'autorisation



Il faut se connecter, et entrer dans le dossier en cliquant sur « Consulter »

INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Demander l'annulation de l'autorisation après décision Ou demander la prorogation de l'autorisation

cliquer sur « Demande à l'instructeur » en bas à droite de la page

FORMULER DPA - DECLARATION PRÉALABLE AMÉNAGEMENT À OPERISVILLE

4 sur 15

Récépissé de dépôt >

Déclaration Préalable Aménagement >

Pièces à joindre >

Notice d'information >

1 Identité du déclarant¹⁾

① Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom : URBANISME Prénom : CC

Date et lieu de naissance : Date : 0 1 0 1 1 9 9 0

Commune : CASTRES

Département : 0 8 1 Pays : France

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Raison sociale :

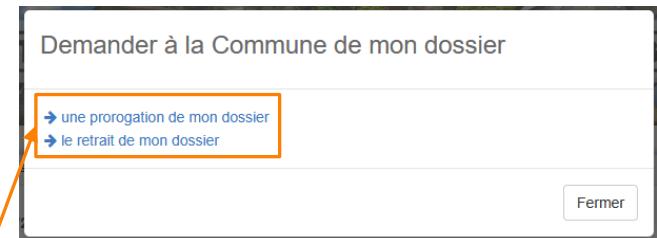
N° SIRET :

Type de société (SA, SCI...) :

Représentant de la personne morale :

Nom : Prénom :

2 Coordonnées du déclarant



INTERFACE PÉTITIONNAIRE SUR LE GNAU

Actions possibles après décision

Il faut retrouver le dossier dans la section « Suivre »

Et ne pas « entrer » dans la demande pour

- ❖ Déposer une Déclaration d'Ouverture de Chantier (**DOC**)
- ❖ Déposer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité et des Travaux (**DAACT**)
- ❖ Déposer une **demande de modificatif**

